

## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

#### Intéressés par le règlement 05-25

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée directrice générale adjointe, et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que :

**LE RÈGLEMENT 05-25 CONSTITUANT UN FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION** a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 10 juin 2025 et est entré en vigueur le 12 juin 2025, date de la publication.

Toute personne intéressée à le consulter peut le faire dans notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.municipalitepontiac.com/fr/reglements-municipaux/reglements-services-de-ladministration/>

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'année deux mille vingt-cinq.



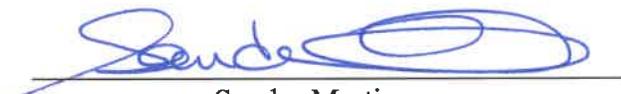
Sandra Martineau  
Directrice générale adjointe et  
Greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussignée, Sandra Martineau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour de juin en l'an deux mille vingt-cinq.*



Sandra Martineau  
Directrice générale adjointe et  
Greffière-trésorière